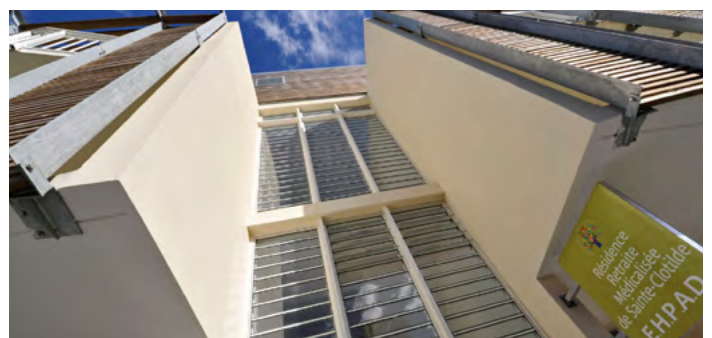




LIVRET D'ACCUEIL

Résidence Retraite
Médicalisée
de Sainte-Clotilde

E.H.P.A.D.



ETABLISSEMENT
D'HÉBERGEMENT POUR
PERSONNES AGÉES DÉPENDANTES



ÉDITORIAL

Mot

Madame, Monsieur,

Soyez les bienvenus dans notre établissement, la Résidence Retraite Médicalisée de Sainte-Clotilde, qui a ouvert ses portes en mai 2009.

Ce livret est destiné à vous donner des renseignements utiles pour faciliter votre séjour au sein de l'établissement. Ainsi, que vous recherchiez des informations sur notre établissement, que vous souhaitiez y être admis ou que vous soyez déjà Résident, ces quelques pages vont vous aider à mieux comprendre le fonctionnement de notre structure.

L'ensemble du personnel de la résidence est à votre disposition en cas de besoin, informations administratives, conditions de vie, animation, prise en charge individualisée ou qualité des soins.

Nous mettons tout en œuvre afin de répondre au mieux à vos attentes : amélioration des espaces, du confort, formation du personnel, et surtout maintien d'un dialogue permanent et direct.

Notre philosophie est de proposer un lieu d'accueil et de vie sécurisant, à des personnes âgées autonomes et/ou dépendantes, pour leur assurer des prestations de qualité dans les domaines de l'accueil, de l'hôtellerie, du soin et de l'animation.

La reconnaissance de vos droits et libertés, mais aussi l'acceptation de vos devoirs qu'implique la vie en collectivité, vous garantiront, en ce lieu, sérénité et bien-être.

Si vous souhaitez avoir d'autres informations, n'hésitez pas à me rencontrer.

La Direction



L'ASSOCIATION SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE

L'Association Saint-François d'Assise est une association à but non lucratif régie par la loi 1901.

Elle fut fondée en 1918 par Madame Louise SAMAT.

Notre association était, au départ, destinée à l'accueil des personnes déshéritées pour qu'elles puissent y trouver un foyer. Elle n'a cessé de se développer depuis sa création.

AUJOURD'HUI, ELLE COMPTE PLUSIEURS ÉTABLISSEMENTS RÉPARTIS EN QUATRE PÔLES :

- **Un pôle sanitaire :**
 - l'Hôpital d'Enfants
 - **Un pôle médico-social "Personnes âgées":**
 - l'EHPAD Saint-François
 - la Résidence Retraite Médicalisée de Sainte-Clotilde
 - **Un pôle médico-social "Handicap" :**
 - l'IME/SESSAD de la Montagne
 - le CAMSP
 - le CEM/SESSAD moteur
 - la MAS /SAMSAH Franche Terre
 - **Un pôle formation :**
 - l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture
 - l'Ecole de Puéricultrices
 - l'Institut Régional de Formation en Ergothérapie
-

BIENVENUE À LA RÉSIDENCE RETRAITE MÉDICALISÉE DE SAINTE-CLOTILDE



EHPAD

L'EHPAD
de Sainte-Clotilde
80 lits d'hébergement
permanent, dont 12 lits
en unité Alzheimer.



☀ L'EHPAD de Sainte-Clotilde est destiné à accueillir des personnes âgées de plus de 60 ans. Il est habilité à recevoir des personnes relevant de l'aide sociale pour la totalité de sa capacité ; soit 80 lits d'hébergement permanent, dont 12 lits en unité Alzheimer.

Bâtiment moderne, sécurisé et climatisé, la structure se décline sur 4 niveaux desservis par 2 ascenseurs, comprenant le rez-de-chaussée, 2 étages de 30 chambres individuelles et 2 chambres doubles chacune et un sous-sol.

Il dispose d'une superficie de 4000 m² qui comprend un jardin clos.

L'établissement bénéficie d'une situation exceptionnelle, à la frontière des quartiers de Sainte-Clotilde, proche du Chef lieu du Département et du Chaudron, accueillant des structures médicales, centres administratifs, complexes sportifs (Clinique de Sainte-Clotilde, mairie annexe, la Poste, banques, centres commerciaux, piscine, zoo, marché forain

du Chaudron, parc des expositions ADPE...), offrant un large panel de loisirs et de services de proximité.

Des lignes régulières d'autobus non loin de l'établissement facilitent aussi bien les voyages des résidents que les visites des familles.



UNE UNITÉ ADAPTÉE ET SÉCURISÉE

UNE UNITÉ SÉCURISÉE

☀ La Résidence Retraite Médicalisée de Sainte Clotilde dispose d'une unité semi fermée et sécurisée de 12 lits, permettant l'accueil de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de syndromes apparentés, présentant des troubles cognitifs importants.

Encadré par une équipe médicale spécialisée ayant à coeur l'amélioration du bien-être des résidents, le personnel

est formé à la philosophie de soin de l'Humanitude d'Yves Gineste.

Cette méthodologie permet "d'accompagner les personnes âgées dans la tendresse et le respect de l'autonomie, debout jusqu'à la fin".

L'établissement dispose par ailleurs d'un espace cuisine et d'un jardin aménagé clos qui permettent de maintenir au maximum le potentiel de la personne accueillie.



UN ATELIER DU «BIEN-ÊTRE» : LA BALNÉOTHÉRAPIE

☀ Cet atelier a pour objectif d'établir une relation entre le professionnel et le résident en offrant un moment de partage privilégié et en favorisant le bien-être et le soin.

Il s'agit d'une approche thérapeutique innovante destinée aux personnes en état de dépendance, en proie à des problèmes de communication, qui a pour but, entre autre d'établir un contact de qualité avec la personne âgée, d'apaiser ses angoisses, de faire appel à la mémoire des sens ou des émotions par la musique, les jeux de lumière, les sensations tactiles et olfactives.

UN ESPACE SNOEZELEN

☀ Cet espace confortable et rassurant vise à la relaxation corporelle du résident et à un éveil des sens.

LA PRESTATION “SOINS”



Soins

Une équipe médicale à votre service.

LA SURVEILLANCE MÉDICALE EST FINANCÉE PAR « UN FORFAIT SOINS » VERSÉ DIRECTEMENT PAR L'ASSURANCE MALADIE.

Cette surveillance comprend :

- Les actes réalisés par le médecin salarié de l'établissement et les médecins généralistes libéraux intervenant dans l'établissement
- Les actes réalisés par les auxiliaires médicaux salariés de l'établissement (masseur-kinésithérapeute, ergothérapeute) ou libéraux

- Les actes réalisés par les infirmiers, les aides-soignants, les auxiliaires de vie sociale, les aides médico-psychologiques et les agents de service salariés de l'établissement
- L'achat de fournitures médicales et de médicaments
- Les examens de biologie et de radiologie courants
- Les soins de podologie
- La gestion

NE SONT PAS COMPRIS DANS LE “FORFAIT SOINS”

- Les soins avec ou sans hébergement de courte durée, de suite et de réadaptation
- Les séjours et interventions de services de suppléance aux insuffisants rénaux et respiratoires chroniques
- Les interventions in situ des équipes pluridisciplinaires relevant des secteurs de psychiatrie générale
- Les soins conservateurs, chirurgicaux et de prothèses dentaires ;

- Les examens médicaux nécessitant le recours à des équipements matériels lourds
- Les honoraires et les prescriptions des médecins spécialistes libéraux
- Les transports sanitaires



Espace

Chambre équipée.

LES ESPACES DE CONVIVIALITÉ

☀ Chaque étage comprend, une salle de soins, un salon, une salle de restauration. Un coin bibliothèque vous permet un moment d'évasion en toute quiétude. En outre, un espace beauté permet aux résidents qui le souhaitent de s'offrir un moment de bien-être (coiffure-esthétique-pédicure).

☀ Pour votre confort, chaque chambre est équipée au minimum d'un lit, d'une armoire, d'une table de chevet, d'un fauteuil, de sanitaire (douche, lavabo et wc), d'une sonnette d'alarme, d'un coin bureau, d'une prise téléphonique, et d'un téléviseur à écran plat. Les personnes qui le désirent peuvent aménager leur chambre avec du mobilier personnel. L'établissement dispose par ailleurs d'un lieu de culte situé au rez-de-chaussée.



UNE ÉQUIPE MÉDICALE SPÉCIALISÉE À VOTRE SERVICE.

☀ L'équipe pluridisciplinaire chargée "du prendre soin quotidien" des personnes âgées accueillies est composée d'un directeur, d'un médecin coordonnateur gériatre, d'un cadre de santé, d'un masseur-kinésithérapeute, d'un ergothérapeute, d'infirmiers, d'agents de service hôtelier, d'aides-soignants, d'aides médico-psychologiques, d'auxiliaires de vie sociale, d'une animatrice, d'une ministre du culte, d'un secrétariat de direction, d'agents hôteliers qualifiés et dispose des services administratifs et techniques communs à l'ensemble des établissements de l'association.

LES PRESTATIONS

“HÉBERGEMENT ET DÉPENDANCE”



☀ Elles recouvrent l'ensemble des prestations d'administration générale, d'accueil hôtelier (entretien du linge personnel et de maison), de restauration, d'entretien des locaux, d'animation de la vie sociale de l'établissement et d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie. Sont à la charge des personnes âgées, la fourniture d'un trousseau de vêtements lors de l'admission et son renouvellement autant de fois que de besoin ; les soins de coiffure, d'esthétique proposés au sein de l'établissement ; les communications téléphoniques. Les horaires des visites sont libres, l'établissement demande toutefois aux familles et aux visiteurs de respecter le rythme de vie des résidents (éviter le moment des soins et les visites trop tardives). De même, les résidents peuvent se rendre à l'extérieur, profiter de leur journée ou visiter leur famille, ou leur entourage, sauf contre indication médicale, et en informant au préalable l'équipe de soins.



Cuisiner



HORAIRES DES REPAS

Petit déjeuner : 08h00
Déjeuner : 11h30
Goûter : à partir de 15h30
Dîner : 17h45

LE REPAS, UN MOMENT PRIVILÉGIÉ

☀ Une salle de restaurant spacieuse et lumineuse vous permettra également d'inviter, à moindre coût, à déjeuner un ou plusieurs membres de votre entourage. La réservation est à faire auprès du cadre de santé au moins 24 heures à l'avance.

Déjeuner



Bouger

AU FIL DES JOURS ...

☀ Une **animatrice** présente du lundi au vendredi, propose aux résidents des activités tenant compte des désirs et des besoins de chacun conformément au projet de vie individualisé et des objectifs du projet d'établissement, notamment " l'ouverture de la structure vers l'extérieur ".

Ainsi, des activités (manuelles, cognitives, sorties, rencontres inter générations...) sont programmées en lien avec les différents acteurs de notre environnement (Écoles, partenaires associatifs, bénévoles...).



Faire

Un **espace informatique** permet aux résidents de communiquer avec leur entourage (webcam, mails) et d'accéder à diverses animations (jeux, menus de la semaine, photos).

Un **bulletin semestriel** vous informe des différentes manifestations de l'établissement ; c'est aussi le journal d'expression des résidents.



Partager

LES CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION



Le dossier de demande d'admission est disponible au secrétariat de direction ou sur le site internet www.asfa.re. Il comporte deux volets. L'un administratif et l'autre, médical, à remplir par votre médecin traitant. Si vos ressources sont insuffisantes, et en fonction de votre degré d'autonomie, vous pouvez bénéficier d'aides pour acquitter les "tarifs Hébergement et Dépendance".

LE TARIF AFFÉRENT AUX "SOINS"

☀ La dotation globale est fixée par le Préfet et versée directement à l'établissement pour les personnes âgées assurées sociales.

LES FRAIS DE SEJOUR

Les tarifs afférents à "l'hébergement et à la dépendance"

☀ Ils sont fixés par arrêté du Conseil Général sur proposition du Conseil d'Administration. Ils sont à la charge de la personne âgée accueillie. Le Conseil Général peut prendre en charge, au titre de l'aide sociale à l'hébergement, une partie des frais d'hébergement dans le cas où les ressources de la personne âgée sont insuffisantes. Pour cela, une demande de séjour permanent devra être effectuée au Centre Communal d'Action Sociale de la mairie de domiciliation de la personne âgée.

L'ARGENT DE POCHE

☀ Lorsque la personne peut bénéficier de l'Aide Sociale, 90 % de ses pensions sont retenues pour les frais de séjour. Elle dispose librement des 10% restant.

Les tarifs journaliers vous seront communiqués par le secrétariat sur simple demande :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

L'admission est réalisée sans distinction de religion et de croyance. Les principes contenus dans la Charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie (arrêté du 8 septembre 2003, mentionnée à l'article L. 311-4 du code de l'action sociale et des familles) sont respectés. Celle-ci vous est remise en même temps que le livret d'accueil.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'E.H.P.A.D.



Droits

Garantir l'exercice des droits et des libertés de la personne accueillie.

LES THÈMES QUE PEUT ABORDER LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

☀ Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socioculturelle et les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ses participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.

Le Conseil de la Vie Sociale est une instance de participation de la personne accueillie et de son entourage à la conception et à la mise en oeuvre de son projet, et à la vie de l'E.H.P.A.D.

Il permet de garantir l'exercice des droits et des libertés de la personne accueillie. Il est rendu obligatoire par le décret n°2004-287 du 25 mars 2004 pour l'ensemble des établissements sociaux et médico-sociaux qui assurent un hébergement ou un accueil de jour continu.

LA COMPOSITION DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

☀ Le CVS comprend deux représentants des résidents, deux représentants des familles, un représentant du personnel, un représentant du Conseil d'Administration de l'Association, et le Directeur qui siège avec voix consultative.

Les membres du CVS sont élus pour une durée de 3 ans et se réunissent 3 fois par an.





Résidence Retraite Médicalisée de Sainte-Clotilde

E.H.P.A.D.



52 rue Emile GRIMAUD - 97490 Sainte-Clotilde
Tél. : 0262 93 96 00 - Fax : 0262 93 96 96
secdirection.ehpad@asfa.re - www.asfa.re